

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT et le jeudi 24 septembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le vendredi 18 septembre, s'est réuni sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, dans la salle René Dassé en mairie, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 18 septembre 2020
Nombre de présents	27	
Nombre de pouvoirs	8	Date de l'affichage : 29 septembre 2020
Suffrages exprimés	35	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAULT, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, Mme Aline DUZERT, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Audrey LALOTTE, Mme Carine BROUSTAUT, Mme Marylène DESTANDAU, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSES : M. Guillaume LAUSSU, M. Olivier COUSIN, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, M. Benoît LAMIABLE, M. Guillaume SEGUIER, M. Patrice BOUCAU, M. JANOT à partir de 20h00 (absent du point n° 14 au 26 inclus).

POUVOIRS :

M. Guillaume LAUSSU, donne pouvoir à M. Grégory RENDE,
M. Olivier COUSIN, donne pouvoir à M. Julien RELAX,
Mme Sandra LARTIGAU, donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH,
M. Michel GUILLEMIN, donne pouvoir à M. Julien DUBOIS,
M. Benoît LAMIABLE, donne pouvoir à Mme Marylène HENAULT,
M. Guillaume SEGUIER, donne pouvoir à M. Alexis ARRAS,
M. Patrice BOUCAU, donne pouvoir à Mme Martine DEDIEU,
M. Bruno JANOT à partir de 20h00 donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI (du point n° 14 au 26 inclus).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MESPLET Fanny

OBJET : DECISIONS MODIFICATIVES EXERCICE 2020

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

VU les instructions comptables M14, M4 et M49 applicables aux communes

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-2020924-14-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020

VU l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 16 septembre 2020.

Les décisions modificatives de l'exercice 2020 présentées concernent les budgets suivants : budget principal, budget annexe activités assujetties à la TVA, budget annexe stationnement, budget annexe eau thermale, budget annexe boues thermales.

Ces décisions modificatives ont essentiellement pour objet de prendre en compte les baisses de dépenses et de recettes en raison de la crise sanitaire liée au Covid 19.

La DM n°1 du budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à -830 520 € et en section d'investissement à -548 100 €.

La DM n°1 du budget annexe activités assujetties à la TVA s'équilibre en section de fonctionnement à -70 000 € et en section d'investissement à -62 000 €.

La DM n°1 du budget annexe stationnement s'équilibre en section de fonctionnement à -158 000 € et à l'intérieur de sa section d'investissement.

La DM n°1 du budget annexe eau thermale s'équilibre en section de fonctionnement à -483 000 €.

La DM n°1 du budget annexe Boues Thermales s'équilibre en section de fonctionnement à -756 000 €.

Le détail est présenté dans le tableau annexé à la présente.

SUR PROPOSITION DE Mme HENAULT Marylène, Adjointe au Maire, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 28 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS, celles de Mme Axelle VERDIERE BARGAOU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI, DECIDE

D'ADOPTER les décisions modificatives concernant le budget principal et les budgets annexes activités assujetties à la TVA, stationnement, eau thermale et boues thermales telles que figurant dans le tableau ci-annexé.



**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président de la Communauté
d'agglomération du Grand Dax**

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noullobos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-214000887-20200924-2020924-14-DE
Date de télétransmission : 29/09/2020
Date de réception préfecture : 29/09/2020
2